Initiative populaire fédérale

« POUR UN ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DES ENFANTS QUI SOIT DE QUALITÉ ET ABORDABLE POUR TOUS (INITIATIVE SUR LES CRÈCHES) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 08.03.2022 / Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 08.09.2023 Les citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

Art. 116a Accueil extrafamilial des enfants

AU. 1704 ACCOURT RATION DE SERIATION DE SERI

- Les personnes qui encadrent les enfants doivent disposer de la formation requise et être rémunérées en conséquence. Leurs conditions de travail doivent permettre un accueil de qualité.
- La Confédération prend en charge deux tiers des coûts. Les cantons peuvent prévoir que les parents participent à la couverture des coûts en fonction de leur capacité économique. La participation totale des parents ne doit pas dépasser 10 % de leurs revenus.

13. Disposition transitoire ad art. 116a (Accueil extrafamilial des enfants) Les dispositions d'exécution de l'art. 116a entrent en vigueur cinq ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyennes qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code péna

N° postal:		Commune politique:			Canton:		Ë
N°	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite	Contrôle (laisser e blanc)
1.							
2.							
3.							

é des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Elisabeth Baume-Schn Le comme d'initiative, Compose des auteurs de ceile-ci designates chaptres, est autons e a returer la presente initiative populaire par une decision prise à la majorite absolicie de serie mentres ayant encode e vote : elisabent natures-conneileder, La ribertinitative populaire, 41, 2345 Les Breuleux, Tamara Funiciello, Rabbentalistrasse 63, 3013 Bern, Marina Carobbio Guscetti, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, Martina Docourt, Ch. du Petit-Catéchisme 10, 2000 Neuchâtel, Gerhard Andrey, Chambilloux-Parc 16, 1763 Granges-Paccot, Patrizia Mordini, Käfiggässchen 30, 3011 Bern, Ronja Janssen, Tschoppenhauerweg 7, 4402 Frenkendorf, Martin Landolt, Sonnenweg 27, 8752 Näfels, Pierre-Yves Maillard, Rue du Lac 34, 1020 Brenns, Min Li Marti, Förrilbuckstrasse 227, 8005 Zürich, Melanie Mettler, Undendender, Valerie Piller-Carrard, Rie d'Verdon-les-Bains 353, 1468 Cheyres, Katharina Prelicz-Huber, Hardturmstrasse 366, 8005 Zürich, Boda Fischer, Sonnerie Quadranti, Am Dorfbach 23, 8308 Illinaue-Effetikon, Jean-Daniel Strub, Ulrichstrasse 17, 8032 Zürich, Agenstrasse 42, 4950 Huttwil, Corina Gredig, Seefeldstrasse 92, 8008 Zürich, Sanija Ameti, Bäckerstrasse 25, 8004 Zürich, Jessica Jaccoud, Ch. Des Pépinlères 5, 1180 Rolle, Christina Kitsos, Boulevard des Philosophes 8, 1205 Genève, Barbara Gysi, Marktgasse 80, 9500 Wil

Le comité de l'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ______signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus on le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite e	Sceau	
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Ce formulaire - même partiellement rempli - est à renvoyer aussi vite que possible à : PS Suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne

Plier ici, coller et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.



DES PLACES DE CRÈCHES POUR L'ÉGALITÉ.

Signez dès maintenant!

L'initiative permet :

- Une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- Des places de crèche abordables pour toutes et tous
- De bonnes conditions de travail pour le personnel

Vous pouvez soutenir l'initiative par un don ou en commandant d'autres feuilles de signatures!

crèches-de-qualité.ch





GAS/ECR/ICR

nicht frankieren ne pas affranchir non affrancare 50391351 000028 DIE POST 5



PS Suisse Theaterplatz 4 Case postale 3001 Berne